



Le journal de BOISSY

Bulletin municipal
n°1

Une équipe dynamique au service de la commune et de ses habitants.

Suite aux élections qui se sont tenues au mois de mars, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle équipe qui assurera désormais ses fonctions pour ce nouveau mandat.

Cette équipe, élue par les Boissyons et Boissyennes, aura pour mission de poursuivre les projets en cours, de porter de nouvelles initiatives et de représenter au mieux l'ensemble de la communauté.



Agenda 2026

- 12 sept : Repas de la Saint Louis
- 13 sept : Brocante et Fête du village
- 19 sept : Inauguration de l'Église
Journée du patrimoine
- 31 oct : Halloween
- 21 nov : Beaujolais nouveau
- 28 nov : Repas des anciens
- 12 dec : Noël des enfants

Organigramme

Le Maire



Monsieur Patrice KOPACZ

- Représentant titulaire à la Mission locale
- Représentant titulaire au RPI des 4 vallées
- Représentant titulaire du Syndicat des Eaux Ouest Essonne
- Président du CCAS
- Représentant à la CAESE



Adjoints au Maire
Adjoints au Maire



1er adjoint

Monsieur Laurent VIOLETTE

- Représentant titulaire au SEDRE



2ème adjointe

Madame Arlette SELLIER

- Représentante titulaire au SEDRE,
- Représentante titulaire au RPI des 4 vallées
- Membre du CCAS de Boissy le Sec
- Représentante suppléante Syndicat des Eaux Ouest Essonne



3ème adjoint

Monsieur François BOUBET

- Représentant titulaire du Syndicat des Eaux Ouest Essonne



Conseillers municipaux



Madame Cécile POIRIER

- Représentante titulaire au RPI des 4 vallées
- Membre du CCAS de Boissy le Sec



Madame Hélène LEHNERT

- Représentant suppléante au SEDRE
- Membre du CCAS de Boissy le Sec



Madame Clémence PARACHINI

- Représentante titulaire au RPI des 4 vallées



Monsieur Philippe PANIER



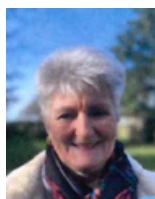
Monsieur Alexis LEROY

- Délégué à l'urbanisme
- Représentant suppléant Syndicat des Eaux Ouest Essonne



Monsieur Yannick MARTIN

- Représentant suppléant au SEDRE



Madame Sylvie ROUCHE

- Membre du CCAS de Boissy le Sec



Madame Maud CHENU

- Représentante suppléante au Syndicat de l'Orge

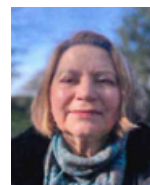


Monsieur Philippe DUMONT



Monsieur Thibault MARECHAL

- Représentant titulaire au Syndicat de l'Orge



Madame Dominique DUBS

Editorial



**Chères Boissyonnes,
Chers Boissyons,**

Les élections municipales 2026 viennent de s'achever et je tiens avant toute chose à remercier sincèrement chacune et chacun d'entre vous pour votre participation à ce moment essentiel de notre vie démocratique. Par votre mobilisation, vous avez affirmé votre attachement à notre commune, à ses valeurs et à son avenir.

Je mesure avec gravité et humilité la confiance que vous avez accordé à notre équipe. Ce mandat qui s'ouvre sera placé sous le signe du dialogue, de la proximité et de l'action concrète au service de tous les habitants de Boissy-le-Sec.

Au delà des sensibilités et des choix exprimés durant cette campagne, il est désormais temps de nous rassembler.

Notre commune possède de nombreux atouts : son cadre de vie, son dynamisme associatif, sa solidarité entre générations et son identité. Ensemble nous continuerons à préserver cet équilibre tout en préparant l'avenir.

Les prochaines années devront répondre à plusieurs enjeux importants: l'amélioration du cadre de vie, la transition énergétique, le soutien aux familles, la sécurité du quotidien, l'entretien de notre patrimoine communal et le développement des services de proximité. Nous agissons avec sérieux, transparence et responsabilité budgétaire. Avec l'ensemble du Conseil Municipal, nous resterons à votre écoute.

Les portes de la mairie vous seront toujours ouvertes afin que chacun puisse contribuer à la vie de notre village. Ensemble poursuivons le travail pour faire de Boissy le Sec, une commune toujours plus accueillante, solidaire et tournée vers l'avenir.

Bien fidèlement

Patrice KOPACZ

Budget 2026 : Les finances communales

 Le budget communal, à quoi sert-il ?

Le budget communal permet à la mairie de faire vivre la commune au quotidien et de préparer les projets de demain 

Chaque dépense est répartie dans différentes lignes budgétaires afin d'assurer une gestion équilibrée, transparente et utile à tous les habitants 

 Derrière les chiffres, il y a surtout des services, des projets et des actions concrètes pour le quotidien des citoyens et l'avenir de la commune. Il est réparti en deux sections : fonctionnement et investissement.

Section de fonctionnement : qu'est-ce que c'est ?

La section de fonctionnement d'un budget communal regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune et de ses services publics.

Dépenses de fonctionnement :

- électricité, eau, chauffage,
- fournitures et entretien courant,
- subventions aux associations,
- intérêts des emprunts.
- salaires des agents municipaux.

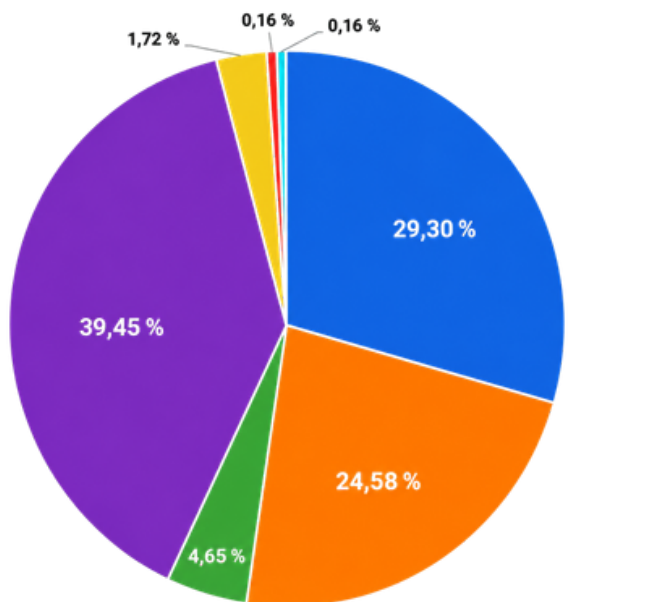
Recettes de fonctionnement :

- impôts et taxes locales,
- dotations de l'État,
- recettes des services municipaux (location de salle, location foncière,...)

Cette section sert à assurer les besoins courants de la commune, contrairement à la section d'investissement qui finance les projets durables et les grands travaux

La section fonctionnement de la commune pour 2026:

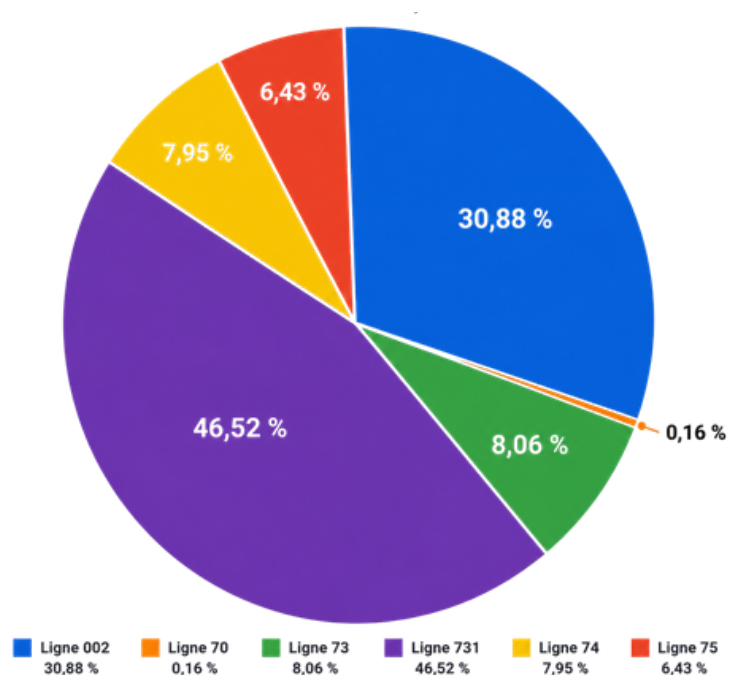
Dépenses de fonctionnement

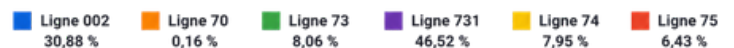




ligne 011 : Charges à caractère générale
ligne 012 : Charges de personnel et frais assimilés
ligne 023 : Virement à la section d'investissement
ligne 65 : Autres charges de gestion courantes
ligne 66 : Charges spécifiques
ligne 68 : Dotations aux provisions et dépréciations

Recettes de fonctionnement





ligne 002 : Charges à caractère générale
ligne 70 : Charges de personnel et frais assimilés
ligne 73 : Virement à la section d'investissement
ligne 731 : Autres charges de gestion courantes
ligne 74 : Charges spécifiques
ligne 75 : Dotations aux provisions et dépréciations

Budget 2026 : Les finances communales

Section d'investissement : qu'est-ce que c'est ?

La section d'investissement d'un budget communal concerne les dépenses et recettes liées aux projets durables et au patrimoine de la commune.

Dépenses d'investissement :

- construction ou rénovation de bâtiments,
- travaux de voirie,
- achat de véhicules ou de matériel important,
- grands équipements publics,
- remboursement du capital des emprunts.

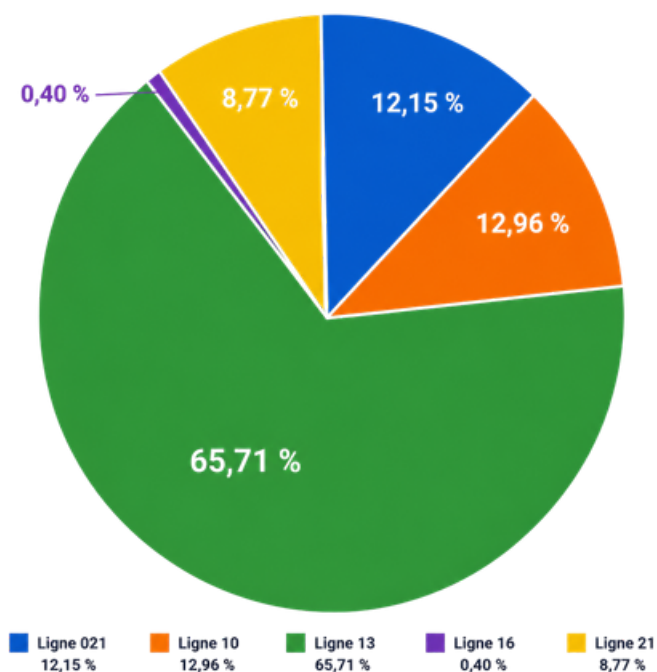
Recettes d'investissement :

- subventions,
- emprunts,
- autofinancement (virement de section à section : fonctionnement en investissement)
- vente de biens communaux.

Cette section sert à financer les projets qui améliorent ou développent la commune sur le long terme.

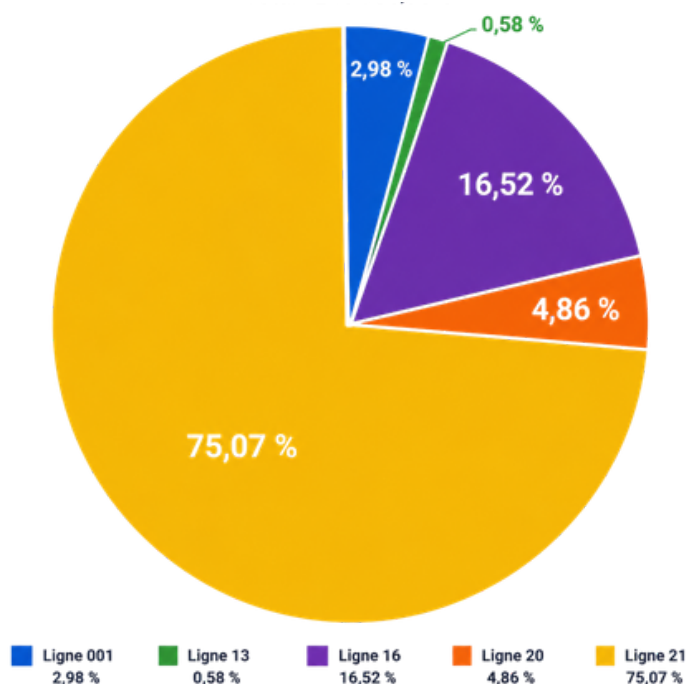
La section investissement de la commune pour 2026:

Dépenses d'investissement



ligne 021 : Virement de la section fonctionnement
ligne 10 : dotations, fonds divers et réserves
ligne 13 : subventions d'investissement
ligne 16 : emprunts et dettes assimilées
ligne 21 : immobilisations corporelles

Recettes d'investissement



ligne 001 : solde d'exécution de la section investissement reporté
ligne 13 : subventions d'investissement
ligne 16 : emprunts et dettes assimilées
ligne 20 : immobilisations incorporelles
ligne 21 : immobilisations corporelles

A noter que :

« Les impôts fonciers ne seront pas augmentés, car la bonne gestion des finances de la commune permet de maintenir un budget équilibré sans recourir à une hausse de la fiscalité. »

Du nouveau à Boissy !

📣 **NOUVEAUTÉ À BOISSY-LE-SEC** 🍞 Un Dépôt de pain arrive !!!

À partir de la rentrée de septembre, un dépôt de pain sera mis en place à la mairie afin de permettre aux habitants de profiter de pain frais chaque jour.

Plus d'informations concernant les horaires et le fonctionnement seront communiquées prochainement.

La municipalité est heureuse de proposer ce nouveau service de proximité à tous les habitants. 😊

🎉 FÊTE DU VILLAGE À BOISSY-LE-SEC 🎉

La traditionnelle fête du village se déroulera cette année sur deux jours festifs et conviviaux !

📅 **Samedi 12 septembre 2026**

Venez partager un moment chaleureux autour du traditionnel Repas de la Saint-Louis, dans une ambiance festive et conviviale

📅 **Dimanche 13 septembre 2026**

Place à la brocante de Boissy-le-Sec de 8h à 18h !

Au programme :

- 🛍 Brocante et bonnes affaires
- 🎨 Expositions photos et véhicules anciens
- 🎈 Jeux pour enfants
- ☀ Animations et convivialité tout au long de la journée

Nous vous attendons nombreux pour célébrer ensemble la fête du village ! 🎊



🏰 ✨ Journées du Patrimoine 2026 – Venez découvrir notre église communale

À l'occasion des Journées du Patrimoine 2026, poussez les portes de notre église communale et partez à la découverte d'un lieu chargé d'histoire, de traditions et d'émotions 🏰 ✨

Architecture, patrimoine local, anecdotes et secrets du passé... cette visite sera l'occasion de redécouvrir un véritable trésor au cœur de notre commune.

🕊 Cette édition sera également marquée par un moment important :

la sacristie, entièrement restaurée récemment, sera inaugurée officiellement le 19 septembre 2026 🎀 ✨

Une belle occasion de mettre en valeur le patrimoine communal et le travail de préservation réalisé pour transmettre ce lieu aux générations futures.

👨👩👦 Une sortie ouverte à tous, à partager en famille ou entre amis, dans un esprit de découverte, de culture et de convivialité.



Vente exceptionnelle de pain

Le **dimanche 14 juin 2026, de 9h à 12h**, retrouvez sur la place de l'Église la boulangerie Au Four et au Moulin, installée aux Rochettes à Étampes.

Venez découvrir une sélection de pains artisanaux élaborés à partir de farines biologiques et de levain naturel, ainsi qu'un assortiment de délicieuses brioches et viennoiseries fraîchement préparées.

Cette matinée est organisée à titre d'essai afin de répondre à la fermeture du dépôt de pain le dimanche. Si cette initiative rencontre le succès espéré, la boulangerie envisage de proposer ce rendez-vous chaque dimanche à partir du mois de septembre.

Nous vous attendons nombreux pour soutenir ce projet et profiter de produits authentiques et de qualité ! Un petit café vous sera offert par la mairie.

Concours Photo – Boissy-le-Sec

Mettez Boissy-le-Sec à l'honneur ! La municipalité vous invite à participer à son concours photo en partageant votre plus beau cliché de notre commune : paysage, patrimoine, nature, événement ou instant de vie... laissez parler votre créativité !!

Concours Photo

Bonjour à toutes et à tous !

Nous vous proposons de nous envoyer votre plus belle photo de la commune de Boissy-le-Sec à communication.boissy@gmail.com avant le lundi 6 juillet.

La photo qui obtiendra le plus de likes deviendra la couverture de la page Facebook de la mairie.

A vos objectifs !

Envoyez votre photo à : communication.boissy@gmail.com

Avant le lundi 6 juillet.

Les photos reçues seront publiées sur la page Facebook de la mairie et soumises aux votes du public.

La photo qui recueillera le plus de mentions « J'aime » deviendra la nouvelle image de couverture de la page Facebook de la commune.

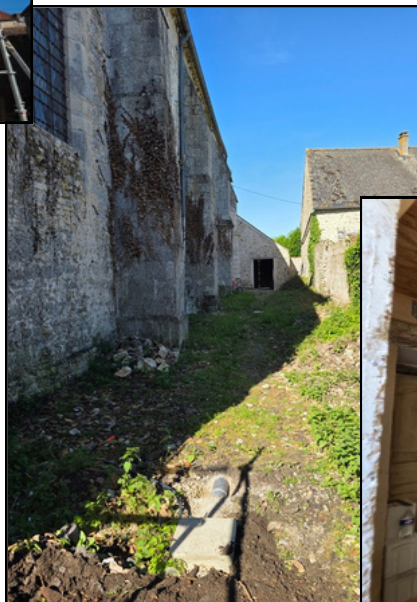
Alors, à vos appareils photo, smartphones et regards d'artistes !

Nous avons hâte de découvrir Boissy-le-Sec à travers vos yeux.

Travaux

Les travaux de restauration de l'Église arrivent désormais dans leur dernière phase. La couverture de la sacristie a été entièrement réalisée, marquant une étape importante dans l'avancement du chantier. Le nouvel oculus a également retrouvé tout son éclat grâce à la pose du nouveau vitrail, tandis que les protections nécessaires ont été installées afin de préserver durablement l'édifice.

La municipalité envisage aujourd'hui une fin complète des travaux avant la fin de l'été. Si le calendrier est respecté, l'Église pourra être officiellement inaugurée à l'occasion des Journées du Patrimoine, prévues à la mi-septembre, permettant ainsi aux habitants et visiteurs de redécouvrir ce patrimoine restauré suivi d'un verre de l'amitié offert par la mairie



Services

C'est bientôt les vacances !!! partez tranquille

☀️ Les vacances approchent... et les cambrioleurs aussi prennent leurs "réservations" d'été ! 🏠🔒 Avant de partir bronzer, pensez à protéger votre maison : volets fermés, voisins prévenus, lumière programmée... et surtout l'Opération Tranquillité Vacances 🚔 Pendant que vous profitez de la plage, de la montagne ou du barbecue chez mamie, la police ou la gendarmerie peut surveiller votre domicile gratuitement.

- ✓ Service gratuit
- ✓ Patrouilles autour du logement
- ✓ Contact en cas d'anomalie

Parce qu'au retour, le seul souvenir que vous voulez retrouver... ce sont vos photos de vacances 📸

Alors avant de faire les valises :

- 👉 inscrivez-vous à l'Opération Tranquillité Vacances !

GENDARMERIE NATIONALE

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Partez serein, votre logement est entre de bonnes mains.

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) permet de demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile pendant votre absence (vacances, déplacement, hospitalisation, etc.). Le service est gratuit.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Vous pouvez faire la demande :

- EN LIGNE** via Service-Public.fr. Recherchez "Opération Tranquillité Vacances"
- OU DIRECTEMENT EN BRIGADE DE GENDARMERIE / COMMISSARIAT**

À SAVOIR

- Inscription possible jusqu'à la veille du départ en zone gendarmerie.
- Jusqu'à 3 jours avant en zone police.
- Vous pouvez vous inscrire toute l'année, pas seulement l'été.

PENDANT VOTRE ABSENCE

- Des patrouilles de gendarmerie passent autour de votre logement.
- Vous êtes contacté en cas d'anomalie (tentative d'effraction, cambriolage, dégradation...).

INFORMATIONS À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Votre adresse complète
- Les dates de votre absence
- Un numéro de téléphone où vous joindre
- Une personne à prévenir ou pouvant accéder au logement si besoin
- Informations complémentaires utiles (alarme, présence d'animaux, etc.)

CONSEILS AVANT DE PARTIR

- Fermez les portes, fenêtres et volets.
- Activez votre système d'alarme si vous en avez un.
- Ne laissez pas de clés à l'extérieur (sous le paillasson, pot de fleurs...).
- Ne laissez pas de courrier dans la boîte aux lettres : faites-le relever par une personne de confiance ou suspendez-le.
- Ne publiez pas vos dates de départ sur les réseaux sociaux.
- Simulez une présence : programmeurs pour la lumière, radio, etc.
- Informez un voisin ou une personne de confiance.

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS, PARTAGEONS LES BONS RÉFLEXES !

24/7 EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 17

Plus d'informations sur Service-Public.fr rubrique « Opération Tranquillité Vacances »

CCAS – À votre écoute, en toute discrétion

💙 Besoin d'un coup de pouce, d'une aide ou simplement d'être écouté ?

Le CCAS est disponible sur rendez-vous, toute l'année, pour accompagner les habitants dans leurs démarches et leurs besoins du quotidien.

🤝 Les échanges se font en toute discrétion et dans la confidentialité.

Parce qu'il n'est pas toujours facile de demander de l'aide... mais qu'il est important de ne pas rester seul.

📞 N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 01 64 95 70 35, le CCAS est là pour vous accompagner avec bienveillance.

Salle Polyvalente – Vos fêtes commencent ici !

🎉 Un anniversaire ? Un mariage ? Ou juste une bonne excuse pour faire la fête ? Bonne nouvelle : la salle des fêtes est disponible à la location toute l'année ! 🏠🌟 Été, hiver, printemps ou automne...

qu'il fasse 35°C au soleil ou que la raclette soit de sortie, la salle vous attend pour partager vos plus beaux moments 🍷👯

Alors sortez les cotillons, préparez les playlists et invitez la famille, les amis... et même tonton Roger qui danse sans musique 😊

📅 Réservez dès maintenant et faites de vos événements de vrais souvenirs !

Pour les tarifs et modalités, veuillez prendre contact auprès de la mairie

État Civil & Funéraire – Vous accompagne à chaque étape de la vie

Le service État Civil et Funéraire vous accueille pour toutes vos démarches administratives :

- 👶 naissances
- 💍 mariages
- 🕊️ décès
- 🏠 achat de concessions

Parce que certains moments sont heureux, d'autres plus délicats, le service est à votre écoute pour vous accompagner avec sérieux, bienveillance et discrétion.

Service Urbanisme – Vos projets prennent forme !

🏡 Un projet de construction, de travaux ou une question sur l'urbanisme ?

Le service urbanisme reçoit et traite l'ensemble des dossiers :

permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, renseignements... 📁📝

📅 Les rendez-vous ont lieu les vendredis après-midi afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches.

Pour un accueil plus serein et un meilleur suivi de votre dossier, pensez à prendre rendez-vous 😊

Prenez contact avec la mairie pour toute demande de rdv !

AGENCE POSTALE communale

Vente d'enveloppes et d'emballages

Dépôts colis et courriers recommandés

Localisation et suivi des colis et courriers

Retrait de lettres et de colis en instance

Identification des usagers

Affranchissement et vente de timbres

Vente forfait mobile

Établir des procurations



Interdiction de brûlage :

L'interdiction de brûler les déchets verts et biodéchets est principalement prévue par le Code de l'environnement, notamment :

- Article L541-21-1 du Code de l'environnement
- Cet article interdit le brûlage à l'air libre des biodéchets, dont font partie les déchets verts de jardin.
- Article R541-78 du Code de l'environnement
- Il prévoit les sanctions applicables, avec une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Le site officiel [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) rappelle également que :

« Il est interdit de brûler des déchets verts chez soi, que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. »

Cette interdiction s'applique aux particuliers comme aux professionnels, sauf rares dérogations préfectorales spécifiques (végétaux malades, espèces invasives, absence de solution de collecte, etc.).



Les bruits de voisinage :

Les bruits de voisinage sont encadrés par le Code de la santé publique, notamment :

- Article R1336-5 du Code de la santé publique
- Il indique que :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. »

Concernant les horaires pour les travaux bruyants (bricolage, tondeuse, perceuse, tronçonneuse, etc.), ils ne sont pas fixés directement par une loi nationale unique, mais par des arrêtés préfectoraux ou municipaux. Les horaires les plus couramment appliqués en France sont :

- du lundi au vendredi : 8h30 – 12h / 14h – 19h30
- le samedi : 9h – 12h / 15h – 19h
- le dimanche et les jours fériés : 10h – 12h

Le tapage nocturne est également sanctionné par :

- Article R623-2 du Code pénal
- qui réprime les « bruits ou tapages nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ».



Que se passe-t-il au Bourg et au Rotoir ?

Depuis quelques temps, nous rencontrons une certaine incivilité sur le village et le hameau du Rotoir. Nous rappelons que des bornes toutounettes ont été installés sur différents sites du villages afin de permettre aux propriétaires de petites ou grandes boules de poils, de ramasser les déjections de leur animal.

Ce n'est pas une option de faire un effort afin que nos rues ne ressemblent pas à des canisettes géantes.

Faites preuve d'un peu de civisme !!!

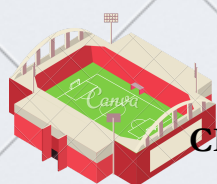
Les dépôts sauvages : un fléau pour l'environnement et la société

Les dépôts sauvages constituent un problème majeur pour l'environnement, la santé publique et la qualité de vie des habitants. Ils correspondent à l'abandon illégal de déchets dans la nature, au bord des routes, dans les forêts, les champs ou encore près des habitations. Ces déchets peuvent être des sacs-poubelles, des encombrants, des gravats, des pneus ou des appareils électroménagers.

Ces pratiques ont de nombreuses conséquences négatives. Elles polluent les sols, les rivières et l'air, attirent les nuisibles et dégradent les paysages. Les dépôts sauvages représentent également un coût important pour les collectivités, qui doivent mobiliser du personnel et des moyens financiers pour nettoyer les sites concernés.

Au-delà de l'impact environnemental, les dépôts illégaux traduisent un manque de civisme et de respect envers les espaces publics et la nature. Pourtant, des solutions existent : déchèteries, collectes d'encombrants, tri sélectif et recyclage permettent de jeter les déchets de manière responsable.

La lutte contre les dépôts sauvages passe par la sensibilisation, la prévention et l'application de sanctions contre les auteurs de ces actes. Chacun peut agir à son niveau en adoptant des comportements responsables afin de préserver notre environnement pour les générations futures.



CITY STADE

Le city stade est un espace mis à disposition des jeunes afin qu'ils puissent se retrouver, pratiquer des activités sportives et profiter d'un lieu convivial au cœur du village.

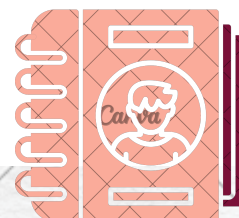
Cependant, cet équipement reste situé à proximité des habitations. Il est donc demandé à chacun de respecter le voisinage en évitant les nuisances sonores et le tapage en soirée, particulièrement tard le soir.

Il est également important de faire attention lors de l'utilisation des ballons afin d'éviter qu'ils ne soient envoyés dans les propriétés voisines. Le respect de ces quelques règles permettra à tous de profiter du city stade dans les meilleures conditions et dans un esprit de convivialité. Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des plus jeunes, un revêtement adapté et sécurisé sera installé sur le city stade afin de limiter les risques de blessures lors de leurs activités sportives.



Vie économique

Boissy le Sec, une mine d'entrepreneurs



Bien que Boissy-le-Sec ne dispose pas de commerces à proprement dit, le village n'en reste pas moins dynamique économiquement parlant. En effet, plusieurs entreprises y sont implantées depuis de nombreuses années et participent activement à la vie locale. Elles représentent de véritables atouts pour notre petite commune. Et pour vous rendre compte à quel point elles sont nombreuses, vous trouverez ci-dessous la liste complète de toutes les entreprises répertoriées en mairie.



LAETITIA COIMBRA H2O AT HOME

*Conseillère produits
écologiques de nettoyage et
corps*

24 grande rue

mobile : 06 23 81 55 20

KOPACZ Patrice *Entreprise de plomberie- chauffagiste*

10 Place du Château d'eau
bourg

mobile: 06 30 56 75 75

BATI TOIT *Entreprise de couverture*

3 rue de la renarde
Venant

fixe : 01 64 95 35 86

CREATIONS HOMA *Animation artistique*

55 grande rue
bourg

fixe : 01 64 95 72 87

BATIFERE *Entreprise de maçonnerie*

24 grande rue
bourg

mobile : 06 19 52 56 23

CAGNET PERE ET FILS *Entreprise de maçonnerie*

5 impasse du noyer sec
bourg

fixe : 01 64 95 70 06

Les Ciseaux de Sandra *Coiffeuse à domicile*

2 bis rue de la forêt
bourg

mobile : 06 63 09 16 71

LA PTITE CREPIERE *Food Truck de crêpes*

57 grande rue
bourg

mobile : 07 59 60 88 66

IG PLOMBERIE *Entreprise de plomberie*

3 rue des puits
Le Rotoir

mobile : 06 50 85 86 59

L'ATELIER BLEU *Massage-expression-création*

7 allée des chevreuils
Le Rotoir

mobile : 06 73 52 81 59

Mélanie PIELAET *Cabinet Soins & Massages*

2 rue de vaucouleurs
bourg

mobile : 07 49 04 69 70

MAISON ART SANTÉ *Entreprise générale du bâtiment*

13 rue des châtaigniers
Le Rotoir

fixe : 01 64 95 79 39

Audrey Legendre *Peintre en bâtiment*

4 rue de la renarde
Venant

mobile: 06 83 64 81 07

PAULITA 3 C *Décoration intérieure, accessoires et bagagerie*

6 bis grande rue
bourg

mobile : 06 19 83 64 92

BEST'OIL 91 *Mécanique à domicile*

24 grande rue
bourg

mobile : 06 33 08 01 88

Mlle Madeleine *Pâtissière et traiteur gourmand*

65 grande rue
bourg

mobile : 06 34 17 03 96

Chantier Louisien *Entreprise de construction*

7 rue des châtaigniers
Le Rotoir

fixe : 09 51 99 20 20



Zoom sur nos entreprises locales

Via Mathêtea – Pédagogie, formations et cours particuliers

Via Mathêtea est un projet pédagogique ambitieux consacré à l'apprentissage sous toutes ses formes. Son nom, inspiré du grec ancien, signifie « la route de l'apprentissage ». À travers des cours particuliers, des formations, des manuels, des contenus numériques et même des projets vidéoludiques, **Via Mathêtea** souhaite transmettre le savoir de manière vivante, exigeante et accessible, principalement auprès des collégiens et lycéens.

Le projet accorde une place particulière à la langue française et aux langues anciennes, tout en restant ouvert à de nombreux autres domaines culturels et éducatifs. En constante évolution, **Via Mathêtea** se construit progressivement autour d'une vision forte : réconcilier culture, créativité et pédagogie moderne.

Derrière ce projet se trouve **Laure Wojcicki**, professeure de Lettres Classiques passionnée d'informatique, d'arts et de langues anciennes. Animée par l'envie de réunir ces différentes passions, elle développe seule l'ensemble des contenus et des projets liés à **Via Mathêtea**, avec patience, exigence et enthousiasme.



Pour découvrir l'univers de **Via Mathêtea**, rendez-vous sur www.viamatheteia.com

Vous pouvez également contacter l'équipe à l'adresse viamatheteia@gmail.com ou via [Facebook](#).



Mélanie PIELAET – Cabinet Soins & Massages

Installé à Baille (Saint Chéron – 91530) depuis 2020, mon cabinet Soins & Massages a récemment déménagé à Boissy-Le-Sec.

Vous pouvez venir me consulter pour supprimer/soulager vos :

- Troubles musculo-squelettiques : entorse, capsulite, lombalgie, tendinopathie...
- Troubles digestifs (sensation de lourdeur après les repas, transit ralenti/accéléré...)
- Troubles crâniens : plagiocéphalie positionnelle du nourrisson, bruxisme...
- Douleurs liées aux hernies, arthrose...

Ou pour un simple check-up.

Après mon cursus d'ostéopathe, je me suis spécialisée en dynamique du corps humain. Une pratique qui regroupe des techniques plus douces que les manœuvres ostéopathiques habituelles et sans brusquerie. Cela me permet de prendre aussi en charge, et de façon plus efficace, les personnes souffrant de douleurs liées aux affections chroniques (sclérose en plaque, conséquences d'AVC, fibromyalgie...).

Afin d'améliorer votre prise en charge et d'adapter au mieux mes conseils, je suis également certifiée conseillère nutrition depuis fin 2020.

Mon objectif ayant toujours été de pouvoir allier soin et bien-être, le cabinet a pu se diversifier en 2023, suite à l'obtention de mon certificat en massages. Je vous propose quatre massages : Californien, Relax, Visage et Hawaïen. Ils se font sur une table avec matelas chauffant et mémoire de forme, dans une ambiance zen et tamisée. Le goûter est offert en fin de session !

Tél : 07 49 04 69 70

Mail : melaniepielaet@gmail.com

Facebook : « Mélanie Pielaët » ET « Mélanie Pielaët – Cabinet Soins & Massages »

Instagram : melpraticienne

Massage Californien ☀️ Massage à l'huile chaude, enveloppant et doux, il permet un lâcher prise intense, l'apaisement des tensions et la stimulation des circulations sanguine et lymphatique	30 min (dos/arrière jambes) : 30 € 1h00 (dos/jambes/bras) : 50 € 1h30 (corps complet) : 65 €
Massage & Soin du Visage 🌸 (Visage + décolleté + nuque) Soin nettoyant et gommant s'alliant à un massage à la main, bâtons, Gua Sha et boules de glaces. Il redessine les traits et atténue les signes de l'âge tout en procurant une profonde détente.	45 min : 45 €
Massage Relax 🌊 (Epaule + nuque + visage + crâne) Basé sur les techniques ancestrales d'acupressions en Orient, ce massage, effectué à la main, avec bâtons et serviette chaude, apaise les tensions liées au stress et aux insomnies (fatigue oculaire, muscles tendus, mâchoire crispée...) et revitalise le corps. Il se termine par un massage crânien à l'huile essentielle relaxante	1h00 : 55 €
Massage Lomi-Lomi (Hawaïen) 🌺 (Face postérieure du corps) Un massage à l'huile chaude, à la main et pilons de bois. Fluide et tonique, il imite le flot des vagues, dans l'esprit de Aloha (respect et attention)	30 min : 30 € 1h00 : 50 €

Artisanat proche de chez nous

🔧🌟 Les artisans ne sont pas toujours loin... parfois, ils sont juste à côté de chez nous !
Fleuriste, Couturière, Pâtissier, Créateur ou Réparateur de talent... notre territoire regorge de savoir-faire et de passion 🧶🔨🎨

Et si nous prenions le temps de découvrir ces artisans qui font vivre notre commune ou les communes environnantes au quotidien ?

Derrière chaque atelier, il y a souvent une histoire, un métier appris avec passion et des mains qui créent avec cœur ❤️

🛒 Consommer local, c'est aussi soutenir des femmes et des hommes proches de nous, tout en découvrant des trésors parfois insoupçonnés.

Alors ouvrez les yeux, poussez les portes... et partez à la rencontre de nos artisans ! 🏠😊

Fée des Détails - atelier de broderie artisanale

Créé par Fanny, passionnée par le travail du textile et le sens du détail.

Spécialisée dans la personnalisation sur-mesure, elle propose des créations uniques brodées sur vêtements et accessoires : cadeaux de naissance, articles pour enfants, linge de maison ou encore tenues professionnelles avec logo.

Fanny crée notamment des pulls personnalisés "Maman", "Papa", mais aussi "Mamie", "Papi", "Tata" ou "Tonton", confectionnés à partir de vêtements de bébé chargés de souvenirs, ainsi que des coffrets cadeaux brodés et personnalisés, pensés pour accompagner les moments importants de la vie.

Chaque pièce est imaginée et réalisée avec soin, en France, dans une démarche artisanale qui met en valeur l'émotion et l'authenticité.

Installée localement, Fanny souhaite aujourd'hui développer son activité et faire découvrir son univers au plus grand nombre.



✉ feedesdetails@gmail.com

🌐 feedesdetails.fr

📷 Instagram : [@feedesdetails](https://www.instagram.com/feedesdetails)

Un peu d'histoire



Les Lavoirs Essonnien

D'après le répertoire départemental du Patrimoine de l'Essonne, les lavoirs communaux sont au nombre de 118 pour certains construits en secteur urbain, pour d'autres en secteur rural.

Les premiers lavoirs apparaissent au XVIII^e siècle mais sont encore à cette époque que des prototypes. Il faut attendre le XIX^e siècle pour voir leur construction s'étendre à l'ensemble des villes et villages. La multiplication de ces constructions résulte avant tout d'une prise de conscience de l'importance de la salubrité publique et des principes élémentaires d'hygiène et coïncide avec une autonomie administrative accrue des communes.

On peut définir une typologie des lavoirs en fonction des emplacements retenus pour leur construction ou plus précisément par l'origine de l'eau qui les alimente soit :

La rivière, La source, La mare

Il était indispensable pour pouvoir construire un lavoir de disposer d'une rivière ou d'une source suffisamment abondante, de façon à pouvoir éliminer les résidus de lessive.

Il était donc souhaitable de l'établir d'abord à proximité du village afin de limiter le trajet des lavandières et si possible en amont des habitations, pour bénéficier d'une eau propre, non encore polluée par les rejets domestiques.

En général, les lavoirs (publics ou privés) en bord de rivières sont, en plan de forme rectangulaire, l'accès se faisant par une ou deux portes donnant sur l'arrière.

Ils sont de dimensions très variables sachant que la largeur de l'espace intérieur ne pouvant être inférieur à 1 m 60.

Les lavoirs de rivière :

Les lavoirs en bord de rivières sont couverts, avec un sol en pente légère pour l'écoulement des eaux des margelles en dalles de grès ou en bois. Quelques accessoires complètent cet ensemble : barres d'égouttage et plus rarement un fourneau à bois. Quelque fois, le sol mobile est constitué d'un plancher en bois accroché à un système avec chaînes permettant, en cas de crues, de lever l'ensemble pour une mise à l'eau

Les lavoirs de source :

Les lavoirs les plus simples étaient implantés à ciel ouvert près d'une source (la Rachée à Sermaise) Ces lavoirs de source sont constitués d'un bassin profond d'environ 0m70, muni d'une vanne permettant de recueillir l'eau, leur fond est généralement pavé ou dallé. Certains lavoirs peuvent être mixtes. Installés au bord d'une rivière ils possèdent un bassin de rinçage permettant de mettre en réserve et de faciliter ainsi le travail des lavandières (lavoir de la Ferté-Alais)

Les lavoirs de mare :

Les lavoirs de mare sont les moins nombreux en Essonne. Ils ont le désavantage de polluer rapidement, leur alimentation en eau croît en effet irrégulièrement parce que liée au ruissellement des eaux de pluie. Le lavoir de Saint Jean de Beauregard possède ainsi un plancher mobile qui permet de moduler son niveau par rapport à l'eau recueillie. En général tous ces lavoirs sont de petites dimensions.

Les lavoirs ont été abandonnés progressivement à partir des années 1950 à la suite de l'installation de l'eau courante chez les particuliers et l'apparition des machines à laver le linge. A l'heure actuelle, la plupart des communes ont la volonté d'entreprendre les restaurations de lavoirs

Malheureusement les lavoirs privés montrent quant à eux un abandon quasi général (voir ceux de Dourdan, le long de l'orge) Cette désaffection est due, en partie au manque de moyen des propriétaires mais plus vraisemblablement à un désintérêt du patrimoine.

Ces petits édifices sont témoins de la mémoire collective et d'un passé révolu. Il conviendrait de leur redonner vie en leur allouant une nouvelle raison d'être à l'usage des randonneurs ou comme lieu de repos pour la population.

Infos pratiques

Retrouvez ci-dessous les principaux numéros utiles pour faciliter vos démarches et répondre à vos besoins du quotidien.

Gendarmerie de Saint-Chéron 01 64 56 60 34

SOS Médecins 91 08 26 88 91 91

Centre anti-poison 01 40 05 48 48

Centres hospitaliers :

- Sud-Essonne (Étampes et Dourdan) 01 60 80 76 76
- Arpajon 01 64 92 92 40
- Sud francilien 01 61 69 61 69

CAF 32 30

ENEDIS 09 72 67 50 91

Écoles du RPI :

- Boissy le sec 01 64 95 73 29
- La Forêt le Roi 01 64 95 71 36
- Richarville 01 64 92 72 21
- Boutervilliers 01 64 95 38 21

L'Agence postale sera fermée du 13/07 au 19/07/2025 et du 03/08 au 22/08 inclus et la Mairie sera fermée du 17/08 au 21/08/2025 inclus.



**Pour connaître
la Pharmacie
de garde
la plus proche**

Composez le

32 37*

ACCESSIBLE 24h/24h

* Numéro Audiotel : 0,35 €uro TTC / min



Pour toute demande de pharmacie de garde le soir ou la nuit, veuillez vous tourner directement vers la gendarmerie de secteur afin d'avoir l'information.



Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, Jeudi, Vendredi : 9h/12h et 14h/17h
Mardi : 9h/12h et 14h/19h
Fermée les mercredis

Agence postale

Horaires d'ouverture au public

L'Agence postale est ouverte aux heures d'ouverture de la mairie ainsi que les samedis de 10h à 12h.
Fermée les mercredis



15

Urgences
médicales
(ou Samu)

17

Police ou
Gendarmerie

18

Pompiers

114

Personnes
sourdes ou
malentendantes

115

Urgences
sociales (ou
Samu social)

112

Numéro d'urgence européen
(permettant d'accéder au Samu, à la Police et aux Pompiers)

116 000

Enfants
disparus

119

Enfance
maltraitée

191

Sauvetage
dans les airs

196

Sauvetage
en mer

197

Alerte
attentat, alerte
enlèvement